



**CRRAE-UMOA**

Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne  
de l'Union Monétaire Ouest Africaine

**CAHIER DES CHARGES POUR L'AMENAGEMENT, L'AMEUBLEMENT ET  
L'EQUIPEMENT DES PLATEAUX DE BUREAUX DE LA CRRAE-UMOA  
A LA RIVIERA BONOUMIN**

**Date limite de réception des offres : 14/02/2024 à 12H00MN GMT**

**SOMMAIRE**

<b>I. OBJET .....</b>	<b>2</b>
<b>II. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA.....</b>	<b>2</b>
<b>III. SERVICES ATTENDUS.....</b>	<b>2</b>
<b>IV. DISPOSITIONS PARTICULIERES .....</b>	<b>4</b>
<b>V. LIVRABLES.....</b>	<b>4</b>
<b>VI. CONSIDERATIONS GENERALES.....</b>	<b>4</b>
6.1 Allotissement.....	5
6.2 Régime des prix.....	6
6.3 Conditions et modalités de paiement.....	7
6.4 Connaissance des conditions de travail.....	7
6.5 Présentation des offres.....	7
6.6 Contenu des offres .....	8
6.7 Critères d'évaluation des offres.....	8
6.8 Dépôt des offres.....	8
6.9 Compléments d'informations.....	9
<b>ANNEXES.....</b>	<b>10</b>

## **I. OBJET**

La Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA) a construit à la Riviera-Bonoumin, à Abidjan en Côte d'Ivoire, un deuxième complexe immobilier qui devrait héberger une partie de ses bureaux.

A cet effet, l'Architecte en charge du chantier a fourni à la Caisse les plans d'aménagement des espaces destinés à accueillir son personnel concerné, soit environ 80 agents, sur un maximum de huit (08) paliers répartis du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> étage.

Le présent cahier des charges a pour objet la définition des conditions de soumission à l'appel d'offres relatif à la sélection d'une entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'ameublement, ainsi que l'équipement des bureaux.

## **II. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA**

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite doté de la personnalité juridique. La Caisse gère deux (02) régimes de retraite par répartition, à savoir, le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC) et le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), ainsi qu'un Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). Elle gère également au profit des retraités cadres, un Fonds Autonome d'Assurance Maladie (FAAM).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Caisse est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

## **III. SERVICES ATTENDUS**

La CRRAE-UMOA invite les soumissionnaires à proposer leurs meilleures offres pour l'aménagement de ses plateaux de bureaux à la Riviera-Bonoumin, ainsi que la fourniture et l'installation d'équipements, de mobiliers et d'appareils. Les prestations attendues sont les suivantes :

- fournir des plans de réalisation des cloisonnements à exécuter sur les différents niveaux (en 3D et axonométriques). Il convient de mentionner que les plans architecturaux de référence seront fournis aux entreprises présentes à l'occasion de la visite du site organisée dans le cadre du présent appel d'offres ou sur demande par courriel adressée aux services de la Caisse ;
- exécuter les travaux de génie civil et de cloisonnement des espaces de bureaux comme suit :
  - le soumissionnaire devra proposer des matériaux haut de gamme pour le cloisonnement des bureaux du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Secrétaire Général, ainsi que de la salle de réunion du Conseil d'Administration (panneaux pleins en finition bois). Ce cloisonnement garantissant une isolation phonique complète devra être réalisé du plancher au plafond ;

- le cloisonnement des bureaux des Directeurs de Services, ainsi que certains bureaux spécifiques (, Assistantes du Directeur Général et du Secrétaire Général) sera réalisé en vitre avec isolation phonique, du sol au plafond. Ces parois en vitrage translucide opaque seront posées pour ces bureaux pour briser la vue tout en conservant le passage de la lumière naturelle dans sa totalité ;
- s'agissant des autres bureaux, un vitrage clair sera réalisé à la hauteur conventionnelle des portes pour laquelle le soumissionnaire précisera l'épaisseur et les spécifications. En option, le soumissionnaire proposera la pose de films adhésifs sur les vitrages mitoyens et ceux des circulations sur une largeur de 1 mètre, à partir de 50 cm du sol ;
- au niveau des vitres des façades extérieures du bâtiment, le soumissionnaire devra proposer l'installation de stores enrouleurs occultant dont les couleurs seront approuvées par la Caisse.

A toutes fins utiles, les différents plans susvisés indiquent la nature des matériaux et la hauteur des cloisons à installer pour réaliser le compartimentage des plateaux de bureaux.

- installer au besoin, des cassettes de climatisation additionnelle ou splits de type *inverter* dans les bureaux nouvellement aménagés qui ne seraient pas desservis par le réseau actuel d'air conditionné ;
- fournir et installer des mobiliers de bureaux répondant aux ressources, au contexte et à l'environnement de l'immeuble administratif de la Caisse. Les soumissionnaires devront présenter une offre complète décrivant un mobilier adapté pour chacun des bureaux schématisés sur les plans susvisés ;
- fournir et installer dix (10) onduleurs, dont les caractéristiques sont indiquées dans l'annexe 2, pour les plateaux de bureaux du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> étage et la salle serveur. Les amenées de courant pour l'alimentation des onduleurs, leur raccordement aux coffrets d'étages et la protection des équipements par des disjoncteurs convenablement dimensionnés devront être réalisés par l'adjudicataire ;
- réaliser les tirages de câbles de courant normal dans tous les bureaux en indiquant les différentes sections des conducteurs pour assurer l'éclairage individuel des bureaux nouvellement aménagés ;
- installer au besoin de nouveaux points lumineux, ainsi que les commandes individuelles pour chaque bureau ;
- poser les coffrets de protection (tableaux terminaux) s'il y a lieu et indiquer le calibrage des disjoncteurs ;
- équiper toutes les portes d'entrée des plateaux de bureaux du bâtiment Administration, à l'entrée et à la sortie, de lecteurs de contrôle d'accès discriminatoires. Ces lecteurs seront administrés à partir du dispositif actuellement installé au sein du poste de sécurité ;
- exécuter les prestations objet du marché, organisé en lots indépendants, qui sera attribué par la Caisse, en synergie avec les autres adjudicataires, sous la coordination et la supervision du Maître d'Ouvrage (éventuellement de son Maître d'Ouvrage Délégué), jusqu'à la réception définitive des travaux susvisés.

#### **IV. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Les espaces de travail destinés aux agents devraient être conformes aux normes en vigueur et répondre aux exigences de confort, de sécurité, d'acoustique, d'ergonomie ainsi que d'aération et d'éclairage naturel requises.

Chaque bureau ou poste de travail devra disposer des équipements et installations techniques nécessaires (points lumineux à extinction distincte, prises électriques ondulées, commandes de climatisation, etc.). Au besoin, des ajustements devront être réalisés par l'entreprise adjudicataire, notamment la pose de moulures ou de canalisations appropriées pour le passage des câbles et/ou liaisons techniques.

Tous les bureaux doivent comporter des espaces de rangement dont la position et les dimensions sont précisées sur les plans qui seront communiqués aux soumissionnaires qui en feront la demande expresse pour courriel.

L'aménagement devra prendre en compte une bonne distribution de la climatisation et de la lumière sur chaque palier. Le cas échéant, les cloisons tiendront compte de ces réalités de sorte à ne pas entraîner des modifications techniques majeures sur les installations existantes.

Le projet devra être réalisé en tenant compte des critères suivants :

- l'implantation et l'insertion du projet dans son environnement ;
- les éléments d'innovation ;
- l'économie du projet en termes d'ergonomie et de rapport qualité/prix ;
- la faisabilité technique ;
- le bordereau de prix unitaires.

#### **V. LIVRABLES**

L'Aménageur devra fournir à la CRRAE-UMOA des plans finis qui seront soumis à validation. Après cette étape, il présentera à la Caisse, les différentes perspectives du projet avec tous les détails qui en facilitent la compréhension.

Ces plans seront accompagnés des supports suivants :

- un tableau des nomenclatures indiquant la nature et la liste des équipements proposés avec leurs tableaux de dimensions ;
- une estimation détaillée du coût des prestations proposé par lot, en francs CFA HT ;
- une image de synthèse en 3D de chaque plateau aménagé ;
- un support numérique contenant tous les éléments graphiques et écrits précités, sous formats appropriés, sans omettre les éléments constitutifs des documents graphiques sous formats PDF ou JPEG avec une résolution minimale de 300 dpi.

#### **VI. CONSIDERATIONS GENERALES**

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent document cadre, sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA, quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

## 6.1 Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué des trois (03) lots indépendants suivants dont les prestations sont décrites ci-après :

### ➤ **LOT 1 : Aménagement et cloisonnement des bureaux du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> étage**

- exécuter les travaux de génie civil et de cloisonnement des espaces de bureaux suivant les plans d'aménagement fournis et les caractéristiques des parois définies par la Caisse ;
- installer au besoin, des cassettes de climatisation additionnelle ou des splits inverter dans les bureaux nouvellement aménagés qui ne seraient pas desservis par le réseau actuel ;
- procéder à la fourniture et à l'installation de claviers à l'entrée et à la sortie des huit (8) plateaux de bureaux du bâtiment administratif, en vue de la gestion discriminée de l'accès aux différents espaces ;
- ajuster l'éclairage des espaces de bureaux en installant pour chaque bureau un allumage individuel des points lumineux ;
- fournir des plans de réalisation des cloisonnements à réaliser sur les différents niveaux (en 3D et axiométriques) ;
- poser les coffrets de protection (tableaux terminaux) s'il y a lieu et indiquer le calibrage des disjoncteurs de protection des circuits électriques nouvellement créés ;
- assurer le suivi des prestations susvisées en coordonnant l'exécution des travaux de tous les lots décrits dans le présent cahier des charges, jusqu'à la réception définitive des travaux, en relation avec le Maître d'Ouvrage.

### ➤ **LOT 2 : Ameublement des bureaux du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> étage**

- fournir et installer des mobiliers au niveau de tous les bureaux répondant aux ressources, au contexte et à l'environnement souhaité par la Caisse, et sur la base des plans d'aménagement et d'implantation des équipements ;
- proposer un mobilier complet homogène et harmonieux suivant les quantités et les spécifications demandées par la Caisse. L'homogénéité et l'harmonie répondront à la typologie des articles proposés selon la classe des locaux décrits sur les plans (bureau du PCA, bureaux du Directeur Général et du Secrétaire Général, bureaux des Directeurs de Services, de l'Auditeur Interne, du Contrôleur des Opérations, Directeurs BOM, Agents d'encadrement, agents non cadre, salle des conseils, salle de réunion) ;
- présenter un mobilier conforme aux dimensions indiquées sur les plans avec une tolérance de  $\pm 5\%$ .

➤ **LOT 3 : Fourniture et installation d'onduleurs pour les plateaux de bureaux et la salle serveur située au 3<sup>ème</sup> étage**

- fournir et installer deux (2) onduleurs triphasé/monophasé de 15 kVA pour la salle serveur et huit (8) onduleurs monophasé/monophasé de 6 kVA pour les plateaux de bureaux répartis du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> étage ;
- réaliser les tirages de câbles nécessaires pour l'alimentation en courant régulé de tous les bureaux nouvellement aménagés en indiquant les différentes sections des conducteurs ;
- réaliser les amenées de câbles nécessaires pour l'alimentation en courant normal des onduleurs de 15 kVA à installer depuis le tableau général de basse tension, en précisant les sections des conducteurs et les calibres des disjoncteurs, à partir de notes de calcul ;
- installer les disjoncteurs de protection d'entrée et de sortie pour chaque onduleur, en produisant les notes de calcul permettant de déterminer les calibres des appareils de protection ;
- utiliser les coffrets de courant ondulé pré-équipés au niveau des locaux techniques des différents plateaux de bureaux pour le raccordement des onduleurs mono/mono de puissance 6 kVA ;
- poser les coffrets de protection (tableaux terminaux) s'il y a lieu et indiquer le calibrage des disjoncteurs pour la distribution des onduleurs de 15 kVA dans la salle serveur ;
- indiquer les caractéristiques détaillées des appareils, ainsi que les modes de pose mentionnés en annexe 2 ;
- préciser le Coût du Cycle de Vie (CCV) annuel de chaque appareil, ainsi que le montant du coût annuel d'entretien de chaque équipement. Ces valeurs et montants seront indiqués en option.

Les amenées de câbles pour l'alimentation électrique desdits appareils seront réalisées par l'entreprise soumissionnaire à partir des tableaux électriques dont les puissances supporteront le fonctionnement 24h/24 et 7j/7 des unités de climatisation.

Le soumissionnaire est invité à prendre connaissance des documents annexés au présent cahier des charges pour une meilleure prise en charge des prestations demandées.

Les prestations se feront toutes suggestions ; le soumissionnaire devra proposer sa meilleure offre technique, conformément aux besoins de base formulés dans le présent cahier des charges. La CRRAE-UMOA se réserve le droit de modifier la composition et les quantités des lots, sans que les variations n'excèdent 15 % de la composition et des quantités d'origine.

## 6.2 Régime des prix

Les prix des prestations devront être établis sous la forme d'une pro-forma, en francs CFA. En vertu des dispositions de l'article 10 de l'Accord de Siège conclu le 8 mai 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CRRAE-UMOA, le présent marché bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix et modalités financières prévus dans le présent appel d'offres s'entendent hors taxes et hors frais de douane.

### 6.3 Conditions et modalités de paiement

La Caisse se libèrera des sommes dues au titre du présent marché, comme ci-après détaillé, par virement ou par chèque, sur la base d'une facture correspondant au montant exigible, accompagnée de tout document attestant de l'exécution et de la validation des prestations effectuées :

- 50% à la livraison conforme des matériels, mobiliers, équipements et travaux ;
- 45% à l'exécution des prestations attestée par un procès-verbal de réception provisoire ;
- 5% à la date anniversaire de la réception, c'est-à-dire à la prononciation de la réception définitive, attestée d'un procès-verbal dûment signé par les deux (2) parties.

Une avance forfaitaire de démarrage de 15% à 30 % du marché global pourrait être consentie par la Caisse, sur présentation d'une garantie bancaire à première demande. Elle serait déduite du paiement à effectuer à la livraison conforme des matériels, mobiliers, équipements et travaux.

Les fournisseurs préciseront les délais de livraison. Ils seront passibles d'une pénalité de 0,5 pour mille (0,5 pour 1000) calculée sur le montant de l'offre, par jour calendaire de retard. Le montant total des pénalités encourues est plafonné à 2,5 % du montant global du marché. Passé un délai de trente (30) jours de retard de livraison, la Caisse se réserve le droit d'annuler le marché.

### 6.4 Connaissance des conditions de travail

En faisant acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît :

- avoir pris connaissance de la nature du marché, des prestations qui en découlent, ainsi que des contraintes y afférentes, sur la base desquelles il a fixé le prix global forfaitaire et non révisable ;
- être inscrit au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et en règle vis-à-vis de la législation sociale, administrative et fiscale qui lui est applicable ;
- engager sa responsabilité en cas de carence, d'erreur ou d'omission portant sur les informations donnés à la Caisse dans le cadre de sa soumission au marché.

### 6.5 Présentation des offres

Les offres seront présentées en deux (02) exemplaires physiques et un (01) autre exemplaire sur support numérique (clé USB), rangés dans une enveloppe fermée et scellée en indiquant les offres techniques et financières pour chacun des lots susvisés.

Il devra être écrit sur l'enveloppe, sous peine de nullité :

Au coin supérieur gauche :

**" APPEL D'OFFRES POUR L'AMENAGEMENT, L'AMEUBLEMENT ET L'EQUIPEMENT DES PLATEAUX DE BUREAUX DE LA CRRAE-UMOA A LA RIVIERA-BONOUMIN "**  
**(A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement)**

Au centre :

**Monsieur le Directeur Général de la CRRAE-UMOA**  
**Angle Boulevard BOTREAU ROUSSEL – Rue Privée CRRAE-UMOA**  
**01 BP 2056 Abidjan 01**  
**CÔTE D'IVOIRE**

Le respect de la présentation des offres techniques et financières, par lot, est requis sous peine de nullité de la soumission des entreprises.

L'offre devra répondre à toutes les préoccupations exprimées dans les conditions générales, ainsi que dans les spécifications techniques du présent cahier des charges.

#### 6.6 Contenu des offres

L'offre technique devra obligatoirement inclure tous les renseignements nécessaires à sa bonne évaluation, notamment :

- la présentation générale du prestataire ;
- la liste des références dans le domaine des travaux de maîtrise d'œuvre ;
- l'effectif et les curriculum vitae des experts qui interviendront dans la mission ;
- un devis confidentiel et quantitatif des travaux d'aménagement à réaliser.

L'offre financière comportera :

- une lettre de soumission par lot ;
- une proposition financière par lot relative à la réalisation et au suivi de l'exécution des travaux.

Le soumissionnaire accepte tacitement le principe de réajuster certains éléments de sa proposition (qualité des matériaux, équipements, surfaces des pièces...) de sorte à adapter le projet retenu aux ressources, au contexte et à l'environnement souhaités par la CRRAE-UMOA.

#### 6.7 Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- la conformité de l'offre technique aux prestations demandées ;
- les références dans le domaine de la maîtrise d'œuvre ;
- le planning d'exécution global et détaillé des travaux jusqu'à leur réception ;
- la pertinence de l'offre financière.

#### 6.8 Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au **Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH) situé au 4<sup>ème</sup> Etage B de l'Immeuble CRRAE-UMOA à Abidjan – Plateau ou transmises par voie postale, en mode express.**

Les plis fermés transmis par voie postale expresse devront porter une date antérieure à la date limite de dépôt, matérialisée par le cachet du transporteur ou tout autre document en tenant lieu, qui fera foi.

## 6.9 Compléments d'informations

Pour obtenir des renseignements destinés à une meilleure appréciation du dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires peuvent adresser leur requête :

- **soit par télécopie au numéro 00 225 27 20 25 95 25 ;**
- **soit par messagerie électronique à l'adresse «[darh@crrae.org](mailto:darh@crrae.org)».**

Les demandes de compléments d'informations devront être formulées par écrit, huit (08) jours calendaires au plus tard, après la date de lancement de l'appel d'offres.

Les réponses y apportées, le cas échéant, seront communiquées à l'ensemble des soumissionnaires.

Par ailleurs, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de communiquer des informations complémentaires au dossier d'appel d'offres, au plus tard, huit (08) jours calendaires avant la date de clôture du dépôt des offres.

# **ANNEXES**

## **ANNEXE 1 : Liste des documents ci-après faisant partie intégrante du présent cahier des charges**

Plan d'aménagement des bureaux du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> étage.

Le soumissionnaire devra respecter les types de cloisons à poser dans les divers bureaux du haut management (PCA, DG, SG, Directeurs de Service), ainsi qu'au niveau des autres bureaux. Il fournira également des détails sur la nature des cloisons à poser allant du plancher au plafond ; Les voilages des parties vitrées du bâtiment devront être réalisés et distinctement chiffrés.

Les cloisons en vitres devront respecter la sécurité des usagers en cas de brisure ou cassure. En outre, la pose de films devra aussi être réalisée sur les cloisons en vitres. Le soumissionnaire présentera au Maître d'Ouvrage les différentes options de voilages et de films à appliquer sur les vitrages, en vue de lui permettre de faire un choix définitif sur la nature, les coloris et les types de matériaux à installer.

## **ANNEXE 2 : Description du mobilier proposé**

Le soumissionnaire fera une description complète et détaillée des mobiliers des bureaux proposés et les différentes gammes à installer pour les locaux.

Il est attendu de sa part des photographies réelles de tous les articles proposés et dûment identifiés (codification ou référence). Il indiquera nécessairement les mobiliers proposés s'il présente un ou des catalogues produits.

Une station de travail en position debout devra être proposée pour le bureau du Directeur Général, en plus du mobilier conventionnel.

## **ANNEXE 3 : Spécifications techniques des onduleurs**

1. Huit (08) onduleurs monophasé/monophasé à savoir deux (02) par étage (parties A et B) du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> étage.

### Caractéristiques techniques

- marque APC, SOCOMEC ou équivalent (documentation technique à fournir) ;
- puissance : 6 KVA, autonomie de 15 à 20 minutes ;
- raccordement et pose des disjoncteurs adaptés à l'entrée et à la sortie des onduleurs à poser sur des supports au plancher pour éviter leur installation directe au sol ;
- ajustement et installation de prises de courant ondulé dans tous les bureaux ;
- test et mise en service des appareils ;
- zone d'implantation : locaux « courant fort » dédiés ;
- Coût du Cycle de Vie et montant du contrat annuel d'entretien (en option).

2. Deux (02) onduleurs de triphasé/monophasé pour assurer les deux (2) sources d'énergie indépendante de la salle serveurs au 3<sup>ème</sup> étage

### Caractéristiques techniques

- marque APC, SOCOMEC ou équivalent (documentation technique à fournir) ;
- puissance : 15 kVA, autonomie de 30 minutes ;

- raccordement et pose des disjoncteurs adaptés à l'entrée et à la sortie des onduleurs à poser sur des supports au plancher pour éviter leur installation directe au sol ;
- amenées de câbles pour l'alimentation des appareils à fournir (préciser sections des câbles et calibres de tous les disjoncteurs de protection) ;
- tirage des câbles depuis la sortie des onduleurs jusqu'à la salle serveur ;
- test et mise en service des appareils ;
- zone d'implantation : locaux « courant fort » dédiés du 3<sup>ème</sup> étage, partie occupée par la DSI ;
- Coût du Cycle de Vie et montant du contrat annuel d'entretien (en option).

L'offre financière devra être présentée sous forme détaillée par article et par poste. Un bordereau des prix unitaire devra également être produit.

L'entreprise veillera à la distribution équilibrée des trois (3) phases électriques du réseau triphasé sur l'ensemble des onduleurs à installer.